TERMES DE REFERENCES

Recrutement d'un consultant national chargé de l'élaboration d'un guide sur la non-discrimination destiné aux pairs éducateurs et aux groupes de soutien VIH/TB et populations clés

1. Contexte et justification

La lutte contre le VIH et la tuberculose (TB) ne repose pas uniquement sur la disponibilité des services de prévention, de dépistage, de traitement et de prise en charge. Elle nécessite également un environnement social, communautaire, institutionnel et juridique favorable, garantissant le respect des droits humains, de la dignité et de l'égalité de traitement de toutes les personnes, sans distinction.

En Mauritanie, les personnes vivant avec le VIH (PVVIH), les personnes affectées par la tuberculose, les populations clés et les autres groupes particulièrement vulnérables sont susceptibles de faire face à différentes formes de stigmatisation, de discrimination, de marginalisation et de violation de leurs droits. Ces situations peuvent se manifester dans les structures sanitaires, au sein des familles, dans les communautés, dans les milieux professionnels et dans les espaces institutionnels.

La peur du rejet, de la divulgation non autorisée du statut sérologique, des attitudes discriminatoires et des mauvais traitements constitue un obstacle important à l'accès aux services de santé, à l'observance thérapeutique, à la continuité des soins et à la participation communautaire.

Dans ce contexte, les pairs éducateurs et les groupes de soutien VIH/TB et populations clés jouent un rôle essentiel dans la promotion des droits humains, la prévention de la stigmatisation et de la discrimination, l'accompagnement psychosocial et l'orientation des personnes confrontées à des situations de violation de leurs droits.

Cependant, ces acteurs ont besoin d'un outil pratique, harmonisé et adapté au contexte socioculturel et juridique mauritanien pour renforcer leurs connaissances, améliorer leurs pratiques et disposer de références communes pour prévenir, identifier et accompagner les situations de discrimination.

C'est dans cette perspective qu'il est prévu de recruter un consultant national pour une durée de 28,5 jours, chargé d'élaborer un guide pratique sur la non-discrimination destiné aux pairs éducateurs et aux groupes de soutien VIH/TB et populations clés, avec l'appui d'une Assistance technique nationale (ATN).

2. Objectif général

Élaborer un guide pratique, accessible et adapté au contexte mauritanien permettant aux pairs éducateurs et aux groupes de soutien VIH/TB et populations clés de renforcer leurs capacités en matière de promotion des droits humains, de prévention de la stigmatisation et de la discrimination, ainsi que d'accompagnement et d'orientation des personnes victimes de pratiques discriminatoires.

3. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira de :

1. Analyser le contexte national relatif à la stigmatisation, à la discrimination et aux violations des droits des PVVIH, des personnes affectées par la TB et des populations clés.
2. Identifier les principales formes de discrimination rencontrées dans les familles, les communautés, les structures sanitaires et les autres espaces sociaux.

3. Examiner le cadre juridique et institutionnel mauritanien relatif aux droits humains, à la santé, à la confidentialité, à la non-discrimination et à la protection des personnes concernées.
4. Développer des contenus pédagogiques adaptés aux besoins et au niveau de compréhension des pairs éducateurs et des groupes de soutien.
5. Proposer des outils pratiques permettant de reconnaître, prévenir et documenter les situations de stigmatisation et de discrimination.
6. Définir les mécanismes d'écoute, d'accompagnement, de référencement et d'orientation des personnes victimes de discrimination.
7. Proposer des messages clés et des techniques de sensibilisation communautaire sur la non-discrimination et le respect des droits humains.

4. Résultats attendus

À l'issue de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- Un diagnostic synthétique des principales manifestations de la stigmatisation et de la discrimination dans le contexte national est réalisé.
- Le cadre juridique et institutionnel pertinent est analysé et intégré dans le guide.
- Un guide pratique sur la non-discrimination est élaboré et adapté aux réalités socioculturelles et sanitaires de la Mauritanie.
- Des outils pratiques de sensibilisation, d'identification, de documentation et d'orientation des cas de discrimination sont développés.
- Les observations des parties prenantes sont recueillies et intégrées dans la version finale du guide.
- Un document final validé et prêt à être utilisé par les pairs éducateurs et les groupes de soutien est disponible.

5. Méthodologie de réalisation de la mission

Le consultant adoptera une approche participative, inclusive, sensible aux droits humains et respectueuse du principe de confidentialité. La méthodologie devra associer les acteurs communautaires, les organisations de la société civile, les professionnels de santé et les acteurs juridiques.

Les principales étapes sont les suivantes :

Étape 1 : Cadrage et revue documentaire

- Organiser une réunion de cadrage avec l'équipe de coordination et l'ATN.
- Examiner les documents stratégiques, rapports et études disponibles sur le VIH, la TB, les populations clés et les droits humains en Mauritanie.
- Examiner les textes législatifs et réglementaires pertinents.
- Identifier les outils et guides existants en matière de non-discrimination.
- Élaborer et soumettre une note méthodologique précisant l'approche, les outils de collecte et le calendrier de travail.

Étape 2 : Collecte des informations et consultations

- Organiser des entretiens avec les organisations intervenant dans la lutte contre le VIH/TB et auprès des populations clés.
- Consulter les pairs éducateurs et les responsables des groupes de soutien.
- Recueillir les expériences et difficultés rencontrées par les communautés concernées.
- Consulter des professionnels du droit, des défenseurs des droits humains et des prestataires de santé.
- Identifier les besoins prioritaires en matière d'information, d'accompagnement et de référencement.

Les consultations devront respecter le consentement libre et éclairé des participants, l'anonymat et la confidentialité. Aucune personne ne devra être contrainte de révéler son statut sérologique ou son appartenance à une population clé.

Étape 3 : Élaboration de la première version du guide

- Structurer les différents modules.
- Rédiger les contenus pédagogiques.
- Développer les outils pratiques et les fiches techniques.
- Intégrer les références juridiques et institutionnelles vérifiées.
- Proposer des exemples et des mises en situation adaptés au contexte national.

Étape 4 : Atelier de validation technique

- Présenter le projet de guide aux principales parties prenantes.
- Recueillir les observations et recommandations.
- Vérifier la pertinence des contenus et leur facilité d'utilisation.
- Intégrer les amendements issus de l'atelier.

Étape 5 : Finalisation et remise du guide

- Intégrer les observations validées.
- Procéder à la correction linguistique et à la mise en forme.
- Produire la version définitive du guide en format modifiable et PDF.
- Présenter les principales recommandations relatives à son utilisation et à sa diffusion.

6. Profil et qualifications du consultant

Le consultant national recherché devra justifier d'une formation académique pertinente et d'une expérience professionnelle avérée dans les domaines des droits humains, de la santé publique, du VIH/TB, de la protection des populations vulnérables et de l'élaboration d'outils pédagogiques.

Expérience professionnelle spécifique

Une expérience dans les domaines suivants sera particulièrement recherchée :

- Lutte contre le VIH/SIDA et la tuberculose ;
- Prévention de la stigmatisation et de la discrimination ;
- Promotion et défense des droits humains ;
- Accompagnement des personnes vivant avec le VIH et des populations clés ;
- Protection des personnes vulnérables et lutte contre les violences et les violations des droits ;

- Élaboration de guides, manuels, modules de formation et outils de sensibilisation ;
- Animation d'ateliers participatifs et facilitation de consultations communautaires.

Une expérience de collaboration avec les organisations de la société civile, les associations communautaires, les structures sanitaires, les partenaires techniques et financiers ou les programmes nationaux de lutte contre le VIH/TB constituera un avantage.

Compétences techniques et aptitudes

Le consultant devra disposer des compétences suivantes :

- Excellentes capacités d'analyse, de recherche documentaire et de rédaction technique ;
- Bonne maîtrise des approches fondées sur les droits humains ;
- Capacité à vulgariser des concepts juridiques et techniques dans un langage accessible aux acteurs communautaires ;
- Bonne connaissance des mécanismes de protection, d'écoute, d'accompagnement et de référencement ;
- Capacité à conduire des consultations avec des groupes vulnérables dans le respect des principes éthiques ;
- Maîtrise des outils informatiques et des logiciels de traitement de texte ;
- Excellentes capacités de communication, de facilitation et de travail en équipe.

La maîtrise du français est indispensable. La connaissance de l'arabe et des langues nationales mauritaniennes (pulaar, soninké et wolof) constituera un atout.

7. Livrables attendus

Le consultant devra fournir les livrables suivants :

N°	Livrables	Échéance indicative
1	Note méthodologique détaillée et calendrier de travail	Après le cadrage
2	Rapport synthétique de revue documentaire et de consultations	Après la collecte
3	Première version complète du guide sur la non-discrimination	Avant validation
4	Rapport de l'atelier de validation	Après l'atelier
5	Version finale du guide en formats Word et PDF	Fin de mission

8. Durée et calendrier de la mission

La durée totale de la mission est fixée à **28,5 jours de travail effectif**, à compter de la date de signature du contrat.

Le calendrier détaillé sera proposé par le consultant dans sa note méthodologique et validé par AGD.

9. Supervision et coordination de la mission

Le consultant travaillera sous la supervision le directeur exécutif, qui assurera la coordination générale de la mission.

L'Assistance technique nationale (ATN) apportera un appui technique tout au long du processus, notamment pour :

- L'orientation méthodologique ;
- L'identification des documents et références techniques pertinents ;

- La revue technique des différentes versions du guide ;
- L'accompagnement du processus de validation ;
- La formulation des observations et recommandations pour améliorer la qualité du document final.

Le consultant devra travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées et tenir compte des orientations techniques formulées au cours de la mission.

10. Dossier de candidature

Les personnes intéressées par le présent appel à candidatures devront soumettre un dossier comprenant les éléments suivants :

1. **Une lettre de manifestation d'intérêt** adressée de AGD, précisant la motivation du candidat et sa disponibilité pour réaliser la mission.
2. **Un curriculum vitae détaillé et actualisé**, mettant en évidence les expériences pertinentes en rapport avec les présents termes de référence.
3. **Les copies des diplômes et attestations de formation** pertinents.
4. **Les références professionnelles**, notamment les attestations de bonne exécution, certificats de travail ou références de missions similaires réalisées.
5. **Une note de compréhension des termes de référence et une proposition méthodologique succincte**, présentant l'approche envisagée, les principales étapes de réalisation et les outils proposés.
6. **Une offre financière détaillée**, indiquant les honoraires du consultant et les éventuels frais liés à la réalisation de la mission.
   L'offre financière devra être présentée séparément de l'offre technique.

11. Procédure de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être transmis par émail à l'adresse suivante : **ongagd222@gmail.com avant le lundi 30 novembre à 17 heures précise**.

Tout dossier incomplet, transmis après la date et l'heure limites ou ne respectant pas les modalités de soumission pourra être écarté.

Seuls les candidats présélectionnés pourront être contactés pour la suite du processus de sélection.

12. Conditions contractuelles et modalités de paiement

Le consultant retenu signera un contrat de prestation de services précisant les obligations des parties, les livrables, les délais d'exécution et les modalités de paiement.

Le paiement des honoraires sera effectué sur la base de la validation des livrables, selon les modalités indicatives suivantes :

Échéances	**Pourcentage**
Après validation de la note méthodologique et du plan de travail	20 %
Après validation de la première version du guide	40 %
Après validation des livrables finaux	40 %
Total	**100 %**

Les modalités définitives seront précisées dans le contrat.

15. Confidentialité, éthique et propriété intellectuelle

Le consultant est tenu de respecter les principes suivants :

- Garantir la confidentialité de toutes les informations recueillies durant la mission.
- Protéger l'identité et les données personnelles des personnes consultées.
- Ne procéder à aucune divulgation du statut sérologique ou de l'appartenance communautaire des participants.
- Obtenir le consentement libre et éclairé des personnes participant aux consultations.
- Adopter une approche respectueuse, non stigmatisante et non discriminatoire.
- Éviter toute situation susceptible de porter atteinte à la dignité ou à la sécurité des personnes concernées.

Tous les documents, outils et productions réalisés dans le cadre de cette mission seront la propriété AGD, conformément aux dispositions du contrat.